**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** 37 (2000)
**Heft:** 1431

**Artikel:** La porcelaine aussi prend la poussière
**Autor:** Savary, Géraldine
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1026048

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF:** 11.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Aller jusqu'au bout de l'individualisme et respecter les principes

LES MODÈLES D'IMPOSITION mis en consultation par le Conseil fédéral s'appuient principalement sur le rapport de la Commission d'experts «Imposition de la famille» qui avait été constituée par Kaspar Villiger. Dans son rapport, rendu en mars 1999, la Commission proposait trois modèles. Un d'entre eux était intitulé «Imposition individuelle modifiée» et se basait sur l'imposition individuelle indépendante de l'état civil.

Il n'était pas dans le mandat de la Commission de faire des propositions dans d'autres domaines que celui de l'impôt fédéral direct. Elle a donc biaisé le principe de l'imposition individuelle en le «modifiant», d'où le nom de ce scénario: des déductions sont notamment prévues pour les enfants et pour les couples ne disposant que d'un seul revenu, celui-ci devant faire vivre deux personnes. On recrée donc des complications là où l'on voulait simplifier.

## Nouveaux partenariats

Un seul exemple: la déduction pour frais de garde aurait été déduite du revenu le moins élevé. On retient donc le modèle familial «traditionnel» dont on veut pourtant s'éloigner: l'enfant est censé être pris en charge par la personne ayant le revenu le plus faible. Et les frais de garde sont différemment pris en compte selon que le couple, à revenu égal, dispose de deux salaires identiques ou au contraire d'un salaire élevé et d'un autre plus faible. Dans le premier cas, la déduction produira davantage de bénéfices pour les parents que dans le second.

L'imposition individuelle est fondamentalement juste et adaptée aux multiples formes de partenariat et de recomposition familiale que l'on rencontre désormais. Elle règle à satisfaction le problème de l'actuelle différence de traitement entre couples mariés et concubins. Mais pour bien fonctionner, il ne faut pas en altérer le principe de base; il convient donc de renoncer aux traditionnelles déductions. D'où la nécessité de coupler réforme fiscale et développement d'une politique de la famille. *pi*

Documents disponibles à la rubrique intitulée *Dernières nouvelles* sur **www.dff.admin.ch**. Par téléphone au 031/322 74 34.



# La porcelaine aussi prend la poussière

AU DÉBUT, ÇA avait l'air compliqué, abscons, technique. Nous étions encore à parler d'Europe, d'Espace, alors accords bilatéraux, ça faisait un peu petit. Puis c'est devenu dangereux, menaçant; menaçant pour nos salaires, nos Alpes, notre champagne et notre agriculture.

C'est dire qu'au départ, le chemin des bilatérales fut pavé d'embûches, déserté par les europhiles, saboté par les oppositions de tous bords. Et pourtant, les accords, soumis à votation ce 21 mai 2000 rencontrèrent l'adhésion populaire. Le Conseil fédéral y a sa part de responsabilités. Il a bien travaillé, sachant négocier avec le grand partenaire européen, tout en arbitrant avec sagesse les mesures d'accompagnement propres à rassurer les travailleurs comme les défenseurs de l'environnement. L'épreuve est donc couronnée de succès; pire, elle est devenue symbole, le réveil post-comateux huit ans après l'échec sur l'Espace économique européen. Quelque chose a changé. Ce n'est peut-être pas la réalité, mais la perception que la Suisse a d'elle-même. Tiens, se dit-on, un cœur palpite sous le hérisson. Tiens, la Suisse pourrait se réconcilier avec son image, son histoire, faire taire ses divisions. La votation sur les accords bilatéraux révèle une Suisse surprise par sa propre audace, timidement tentée par l'ouverture européenne. Le pas est important, encourageant.

Et donc à encourager. Or, le Conseil fédéral invite à la prudence. Il préfère jouer les antiquaires, caresser la porcelaine, la mettre dans une belle armoire et attendre des jours meilleurs encore plus meilleurs pour pouvoir la réutiliser. Et de déclarer un moratoire, et d'affirmer que non, décidément, les mentalités ne sont pas encore prêtes, qu'un pourcentage non négligeable de citoyennes et de citoyens ont voté les bilatérales contre l'Europe... Mais cette prudence risque d'empoussiérer les effets du scrutin. En politique, une victoire ça ne s'expose pas comme une statue dans une vitrine. Une victoire sert à mener d'autres combats, à repartir sur d'autres chemins, bref à avancer.

## Créer les conditions pour rouvrir le débat

Bien sûr, les accords bilatéraux ne mènent pas à l'Europe. Le Conseil fédéral ne peut dès aujourd'hui relancer la demande d'adhésion, ou alors il aurait menti à celles et à ceux à qui il affirma le contraire durant toute la campagne. Mais il doit néanmoins créer les conditions propres à rouvrir le débat sur l'adhésion, prendre position ouvertement pour un dégel du dossier. Fort du succès populaire du week-end dernier, le Conseil fédéral en a la force et la légitimité.

Plus concrètement et dans l'immédiat, il peut orienter les réformes à venir, pour qu'elles soient toutes eurocompatibles. Le droit européen est connu. On sait les problèmes qu'il nous pose, on connaît les coûts. Le rapport sur l'intégration le dit exhaustivement. Une manière claire de faire avancer le dossier, ce serait donc de préparer concrètement ces adaptations, dès maintenant de légiférer spontanément européen. *gs*

## 67%!

DANS LE DÉBAT heureusement réouvert sur l'adhésion à l'Union européenne, on ne doit pas oublier que le prochain scrutin exigera la double majorité du peuple et des cantons, Or les politologues sont d'accord pour affirmer qu'en-dessous d'une majorité d'au moins 56% devant le peuple, il n'y a pas de majorité des cantons.

Il faut, dans l'heureux 67 % de la ratification des bilatérales, soustraire le pourcentage de celles et ceux qui ont voté «oui» pour ne pas aller plus loin. Il est probablement supérieur à 11 %.

Les efforts des pro-européens doivent donc viser particulièrement les cantons qui peuvent basculer, un à un. C'est de cette manière que la Suisse moderne s'est constituée. Certes, nous ne sommes plus sous le régime de la Diète. Mais la majorité des cantons demeure incontournable. Une résolution européenne à l'adresse du Conseil fédéral votée par chaque législatif cantonal serait une manière de se compter, progressivement. *ag*